

DEC171785DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC161930DR07 du 1 août 2016 portant délégation de signature à M. Laurent AZEMA, directeur de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité GDS2754, intitulée MATHRICE, dont le directeur est M. Laurent AZEMA ;

Vu la décision DEC161930DR07 du 1 août 2016 donnant délégation de signature à M. Laurent AZEMA, directeur de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC161930DR07 du 1er Août 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent AZEMA, délégation de signature est donnée à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 10 mai 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure